

HEINRICH BOLL - TUNIS

FILIALE D'ASSOCIATION ETRANGERE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Walid CHERIF

Expert comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Zitouna, A 11 – Montplaisir -1073 - Tunis

Tel : 71 908.988 – Fax : 71 908.977 – email : walid.cherif@topnet.tn
M.F : 930226 S A P 000

Rapports du Commissaire Aux Comptes sur les Etats Financiers
de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

SOMMAIRE

I- RAPPORTS

- 1- Rapports de commissariat aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Etat de la situation financière.
- 2- Etat des produits et des charges.
- 3- Etat des flux de trésorerie.
- 4- Notes aux états financiers.

Walid CHERIF

Immeuble Zitouna, A11 – Montplaisir - 1073 - Tunis
Tél : 71 908 988 – Fax : 71 908 977 - email : walid.cherif@topnet.tn
MF : 930226 S A P 000

Expert comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptable

**RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Madame la Directrice de l'association Heinrich Boll - Tunis

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

- 1- En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association Heinrich Boll - Tunis, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2019, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.
- 2- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2019 font apparaître un total de l'état de la situation financière de D : 734.469, un excédent des produits sur les charges de l'exercice nul et une trésorerie positive de D : 432.204.
- 3- A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière l'association Heinrich Boll - Tunis au 31 Décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes.

Fondement de l'opinion

- 4- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" du présent rapport.
- 5- Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

- 6- Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

- 7- La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire, pour la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
- 8- Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'activité et d'appliquer le principe comptable de "continuité de l'exploitation", sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
- 9- Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

- 10- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.
- 11- Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

12- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

13- En application des normes professionnelles, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de l'association.

14- Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction de l'association.

Tunis, le 13 Mai 2020

Walid CHERIF

Expert comptable

Immeuble Zitouna, A 11 – Montplaisir

1073 - Tunis

WALID CHERIF
Expert Comptable
Zitouna A11 - Montplaisir - Tunis
Tél: 71 908 988 - Fax 71 908 977

HEINRICH BOLL - TUNIS

Filiale d'Association Etrangère

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2019

Etat de la situation financière

Etat des produits et des charges

Etat de Flux De Trésorerie

Notes aux Etats Financiers

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2018</u>	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2018</u>
ACTIFS						
PASSIFS ET ACTIFS NETS						
PASSIFS						
Liquidités et équivalents de liquidités	4	432 204	249 337	9	25 905	64 579
Autres actifs courants	5	83 467	177 036	10	124 919	79 976
Projets, créances sur les partenaires	6	27 943	18 172	11	252 879	82 663
				12	139 911	217 327
					<u>543 614</u>	<u>444 545</u>
TOTAL DES PASSIFS						
ACTIFS NETS						
Immobilisations financières	7	20 000	20 000	13	190 855	161 821
Immobilisations corporelles	8	170 854	141 821		-	-
Immobilisations incorporelles	8	1	1			
					<u>190 855</u>	<u>161 821</u>
TOTAL DES ACTIFS						
		<u>734 469</u>	<u>606 367</u>		<u>734 469</u>	<u>606 367</u>
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS						

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2018</u>
PRODUITS			
Autres apports	14	2 835 870	2 556 349
Quote part des subventions inscrite au résultat	13	38 964	32 561
Autres gains	15	27 815	44
TOTAL DES PRODUITS		<u>2 902 649</u>	<u>2 588 954</u>
CHARGES			
Charges directes des projets	16	1 967 727	1 938 488
Charges de personnel	17	465 805	409 941
Dotations aux amortissements	18	38 964	32 561
Autres charges courantes	19	381 518	207 964
Charges financières nettes	20	48 636	-
TOTAL DES CHARGES		<u>2 902 649</u>	<u>2 588 954</u>
EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		<u>-</u>	<u>-</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2018</u>
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des autres apports	12	2 758 454	2 417 742
Décaissements des sommes versées aux partenaires des projets	21	(1 153 612)	(1 192 853)
Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	22	(915 491)	(1 014 565)
Décaissements des sommes versées au personnel	23	(484 848)	(382 456)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		<u>204 503</u>	<u>(172 132)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	(67 998)	(144 404)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		27 000	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(40 998)</u>	<u>(144 404)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	13	67 998	144 404
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>67 998</u>	<u>144 404</u>
Effet des variations de change sur la trésorerie		(48 636)	-
Variation de trésorerie		<u>182 867</u>	<u>(172 132)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	249 337	421 468
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	432 204	249 337

LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de l'association

Heinrich Boll Stiftung - Tunis est une association étrangère implantée à Tunis en 2012 conformément au décret loi 2011-88 portant organisation des associations . Elle est la filiale de la fondation du même nom basée à Berlin en Allemagne. L'avis de constitution a été publié au journal officiel de la république tunisienne en date du 4 décembre 2012.

L'association œuvre à la promotion de la culture et des principes des droits de l'homme, des droits civils, de la protection de l'environnement et au développement des relations tuniso-allemande et des pays méditerranéens et du monde arabe.

L'association n'est pas soumise à l'impôt sur les bénéfices. Elle est assujetti partiel à la TVA.

REFERENTIEL COMPTABLE

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et plus particulièrement la norme comptable NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes à but non lucratif.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les méthodes comptables les plus significatives pour l'élaboration et la présentation des états financiers se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2 Exercice comptable

L'exercice comptable commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

3.3 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux adoptés par la fondation mère basée à Berlin. Les éléments immobilisés dont le coût est inférieur à l'équivalent en dinars de 400 € sont amortis sur une année.

3.4 Apports affectés à des immobilisations

Les apports affectés à des immobilisations constituent la quote part des fonds transférés par Heinrich boll - Berlin ayant servi au financement de l'acquisition d'immobilisations.

Les apports finançant des biens amortissables sont rapportées, aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations financées, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

Les apports finançant des biens non amortissables (tels que les cautions au titre des loyers) sont maintenues au niveau des actifs nets, jusqu'à ce que leurs effets prennent fin.

3.5 Autres apports

Les autres apports sont les ressources octroyées gratuitement par Heinrich Böll - Berlin pour couvrir les charges inhérentes aux activités courantes de l'association. Elles sont rapportées au résultat de l'exercice à concurrence des charges engagées au cours du même exercice.

3.6 Heinrich Böll, apports reportés

Ce compte enregistre les opérations relatives aux ressources octroyées par Heinrich Böll - Berlin et affectées au financement de l'activité de l'association : frais de gestion, charges des projets et acquisition d'immobilisations.

Les transferts de fonds par Heinrich Böll - Berlin sont constatés, à leur encaissement, en tant que passifs au crédit du compte "Heinrich Böll, apports reportés". A la date de clôture, ce compte est débité par :

- * Le crédit du compte de produit "autres apports" et ce à concurrence des charges engagées au cours de l'exercice.
- * Le crédit du compte d'actifs nets "apports affectés à des immobilisations" et ce à concurrence des fonds ayant servi au financement de l'acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice.

Ainsi, au niveau des états financiers, ce compte est présenté parmi les passifs et représente les fonds reçus et non encore consommés.